



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Santé publique

Question écrite n° 39524

Texte de la question

Mme Françoise Gaspard Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, sur les inquiétudes que suscite la décision de la Commission des communautés européennes d'avancer la date de libre circulation des produits sanguins initialement prévue pour le 1er janvier 1993. Cette décision a été prise sans consultation préalable de la principale association des donneurs de sang bénévoles. Il semblerait par ailleurs que le sang humain pourrait devenir un produit commercial comme les autres et faire l'objet de profits financiers. Cette décision, si elle devait aboutir, serait en complète contradiction avec l'éthique des donneurs de sang bénévoles que nous soutenons totalement. Elle souhaiterait en conséquence connaître les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Gaspard Françoise](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39524

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1736